sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateur de valorisation !

DELIBERATION 23C29
Approbation du Budget primitif 2023 – Budget Annexe Valorisation énergétique et Transfert

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

N° 23C29

Séance du jeudi 30 mars 2023

Président — **M. RONZON**

Membres présents : — **MMES LOUBET, DUBARE, FOURNET (suppléante de M. CLERC), ROSSAT-MIGNOT, DULLAART, MEYNET, PLAGNAT, WALKER (suppléante de M. SAUGE), REMILLON, MAYORAZ (suppléante de MME VEYRAT), VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT**
MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, PRUDHOMME, SUSINI, COMTET, BOTTERI, GEORGES, LAKS, LAVERRIERE, ROPHILLE, SOULAT, SAUVAGET, ARNOULD, DUJOURD'HUI, BOSSON, BONNET

Membres ayant donné procuration :
M. DUBOUT à M. ALLIOD
M. MASSON à M. CHANEL
M. THOMASSET à M. SUSINI
M. RAVOT à M. COMTET
MME BILLOT à M. LAKS
M. DOLDO à M. DUJOURD'HUI

Membres absents excusés : — **MMES SERRE et LAVOREL - MM. VAREYON et DUTOIT**

Membres absents : — **MMES RALL et VIBERT**
MM VAILLOUD, BOLLIET, BELMAS, ROLLAND et TRANCHANT

Membres en exercice : **48**
Quorum : **25**
Présents : **31**
Votants : **37**

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DUJOURD'HUI

Objet de la délibération : **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE ET TRANSFERT**

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230330-23C29-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

DELIBERATION 23C29

Approbation du Budget primitif 2023 – Budget Annexe Valorisation énergétique et Transfert

---

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget annexe Valorisation énergétique et Transfert Primitif 2023 présenté équilibré à :

- 26 459 013,00 €en section de fonctionnement,
- 8 479 099,85 € en section d'investissement.

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Valorisation énergétique et Transfert présenté (voir le document complet ci-annexé), équilibré à :

- 26 459 013,00 €en section de fonctionnement,
- 8 479 099,85 € en section d'investissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

SIVALOR 01200 VALSERHONE

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230330-23C29-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023